

Transcription

Envoyées le 1er juillet 1747 ; et écrit a M. le Duc
Madame la Maréchale le meme jour

Au roy

Sire,

Les syndics generaux de votre paÿs
souverain de Bearn ont l'honneur de
representer très humblement a votre
Majesté, que les gelées, les brouillards,
les greles, et les pluyes abondantes
ayant enlevé en 1747 et 1746 la plus
grande partie des fruits dans les
meilleures paroisses, qui le composent,
ils furent chargés par les Etats de la
suplier de vouloir accorder aux habitans
des communautés affligées une diminution
sur le montant de leurs impositions
en capitation et dixième.

Les suplians se pourvûrent en conséquence
devant V[otre]M[ajesté] par des remontrances
qu'ils prirent la liberté de luy adresser ;
tous ces accidents y furent détaillés, on y
parla encore d'une perte bien considérable
que les habitans des divers quartiers de la
province avoient essuyé par la mortalité
des bestiaux : mais ces remontrances ayant
sans doute été présentées dans un tems
auquel les arrangements de l'Etat avoient
été pris sur le produit des abonnemens
de la capitation et du dixième de cette
province, elles n'ont été répondües,
ce qui determine les suplians à les
renouveler aujourdhuy.

Il ne se passe presque point d'année qui
ne soit marquée de quelque fléau : les
mois de mars, avril, may et juin de
celle où nous sommes actuellement ont
porté avec eux des gelées, des brouillards,
des pluyes trop frequentes et des greles
redoublées : les vignobles qui sont

l'unique ressource de la province, soit pour l'entretien des habitans, soit pour le paiement de leurs charges ordinaires et extraordinaires ont reçu des dommages très considérables par la fréquence des greles depuis 1745 jusqu'aujourd'hui ; ceux qui ont échappé à ce fleau n'ont pas à la vérité tant souffert, mais les fruits ont été réduits à très peu de chose par les gelées, qui ont porté sur le bourgeon des vignes, et le brouillard qui continue même actuellement depuis plus de huit jours, enlèvera infailliblement presque tout le raisin : il est en fleur, et par conséquent susceptible du plus petit accident.

Tous ces événements, Sire, et la mortalité des bestiaux qui a continué pendant presque tout l'hiver ont réduit les habitans à un état des plus tristes ; ils n'ont de commerce, le vin manque entièrement, et ce n'est que dans la vente du vin qu'on a trouvé par le passé des ressources pour fournir aux besoins de la vie : la culture des terres sera très difficile, pour ne pas dire impossible parce que n'ayant point des bestiaux, ny des ressources pour remplacer ceux qui ont péri, les terres ne pourront être cultivées ; la plupart des habitans seront donc réduits à la triste nécessité de passer dans d'autres pays, pour y chercher leur subsistance.

Tel est l'état de vos fideles sujets de la province de Béarn, ils n'ont jamais regardé que le bien de votre service : leur plus grande peine est d'être dans la nécessité de recourir aux bontés paternelles de Votre Majesté, pour obtenir quelque diminution sur les abonnemens de la capitation et du dixième,

dans un tems où engagée
dans une guerre également juste
et glorieuse,
elle est par consequent assujétie
à des depences extraordinaires.
Ils ozent cependant esperer que
Votre Majesté informée de leur
etat voudra, à l'exemple de ses tres
augustes predecesseurs, et de ce qu'elle
a fait en 1727 leur accorder le secours
qu'ils sont obligés de luy demander :
ils l'esperent avec toute la confiance
que la bonté royale de Votre
Majesté, sa justice et son equité
inspirent a des miserables, mais
très fideles sujets.

A ces causes, Sire, il
plaira à Votre Majesté,
accorder aux habitans de la
province de Béarn un secours
tel qu'il vous paroitra convenable,
par proportion aux pertes qu'ils ont
soufert depuis 1745 jusqu'à present
par les greles, les brouillards,
et les gelées qu'ils ont essuyé et à la
quantité des bestiaux qu'ils ont
perdu ; lequel secours sera pris
sur les abonnemens de la capitation
et du dixième, et reparty en faveur
des habitans qui ont reçu les
dommage. Et ils ne cesseront de
faire des vœux pour la conservation
de la personne sacrée de Votre
Majesté, de sa famille
royale, et la prosperité de
ses armes.